

Fiche Verrière

Architecture : l'ensemble immobilier de Chevry 2 étant implanté en site inscrit de la Vallée de Chevreuse, des règles strictes d'architecture doivent être respectées.

Voir le site internet : <https://itaslch2.wixsite.com/aslchevry2/architecture>

Demande d'autorisation à remplir (document téléchargeable)

Quel dossier doit-on fournir pour remplacer une verrière dans un pavillon ?

1. Une déclaration de travaux exemptés de permis de construire (à demander à la mairie de Gif Vallée).
2. Un plan de masse coté de votre pavillon indiquant le numéro de lot et la surface d'assiette (donné par le notaire au moment de l'achat).
3. Un dessin précis et coté du plan de façade arrière accompagné d'une vue de dessus.
4. Une photographie format 10 cm x15 cm de la façade devant être modifiée.
5. Une lettre sur papier libre, signée par vos voisins ayant vue directe sur la verrière, **les informant du remplacement de la verrière** (cette lettre ne constitue nullement l'accord de vos voisins pour votre projet).
6. Une autorisation de visite des membres de l'ASL de Chevry 2 afin de vérifier la conformité des modifications apportées au pavillon par rapport aux documents fournis à l'ASL Chevry 2.

Le dossier complet doit être déposé dans la boîte aux lettres de l'ASL "La Clairière", rond-point du Golf ou envoyé à l'adresse mail architecture@asllaclairiere.fr. Après examen, le bureau de l'ASL "la Clairière" émet obligatoirement un avis écrit. Si l'avis est favorable, la demande doit alors être transmise (accompagnée de l'avis) à la commission d'architecture de l'ASL de Chevry 2.